

2024 DES VICTOIRES, DES PROGRÈS, ET DES COMBATS QUI CONTINUENT

L'utilité de la CAPEB encore démontrée en 2024 ou comment la force d'un collectif de 62 000 artisans du bâtiment adhérents bénéficie à toutes les entreprises artisanales du bâtiment.

DE VRAIES AVANÇÉES POUR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES HOMMES ET DES FEMMES DU SECTEUR

- Renouvellement pour **5 ans de la certification** CAPEB de Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment (REAB)
- Lancement par Constructys **d'un plan TPE** favorisant la formation des salariés de ces entreprises
- **Financement par le FAFCEA** des formations individualisées des chefs d'entreprises
- Prorogation jusqu'à fin 2024 de l'**aide de 6 000 euros** aux employeurs pour l'embauche d'un apprenti
- Défense du maintien de la **non-obligation de formation** dans le cadre de la refonte du dispositif RGE
- Défense du juste **financement des CFA** et de la gratuité de l'apprentissage proposé par les CFA aux entreprises artisanales



DES PROGRÈS CONCRETS SUR LE CHAMP SOCIAL

- La reconnaissance du champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés comme champ de **dialogue social à part entière**
- La réforme de **l'assiette sociale** des indépendants pour plus d'équité avec les salariés
- L'intégration du **risque canicule** au régime intempéries
- La réforme du **partage de la valeur**
- La mise en place du FIPU en lieu et place de contraintes nouvelles pour **prévenir l'usure professionnelle**
- La mutualisation du coût des **indemnités de licenciement** pour inaptitude
- La **création d'un CETU**, source d'attractivité pour les petites entreprises



LA CAPEB, LA SEULE ORGANISATION PROFESSIONNELLE QUI DÉFEND RÉELLEMENT LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

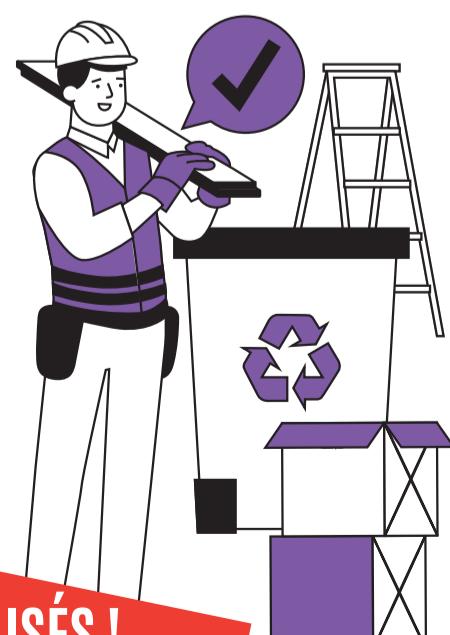
DES SIMPLIFICATIONS TRÈS UTILES POUR LES PETITES ENTREPRISES

- La reconduction du programme **OSCAR**
- La collecte sans frais des **déchets triés** par les entreprises dans leurs bennes à partir de 8m³
- La mise en place d'un **outil de traçabilité** unique commun à tous les éco organismes de la REP PMCB
- La suppression de l'obligation d'une pré-inscription auprès d'un **éco-organisme** pour les dépôts de déchets inférieurs à 1 tonne
- L'intégration dans un projet de loi des mesures de **simplification de la vie des entreprises** proposées par la CAPEB



ACCÈS AUX MARCHÉS ET CONDITIONS D'ACTIVITÉ PRÉSERVÉS

- Une participation plus importante **des aides locales dans le financement du reste à charge dans le cas des rénovations d'ampleur**
- L'instauration d'une **aide sur le GNR** pour les entreprises du BTP de moins de 15 salariés
- La réouverture des mono gestes à l'éligibilité du **dispositif MaPrimeRénov'**
- La suppression de l'obligation d'un DPE pour **l'engagement de travaux par geste**
- Le dépôt d'une proposition de loi par l'Etat visant à encadrer la **sous-traitance et à favoriser les GME** des TPE.
- Le report du relèvement de la **TVA sur les chaudières**



NOUS RESTONS MOBILISÉS !

Retrouvez toutes nos actualités sur
www.capeb.fr